



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le

13 OCT. 2020

Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : *Alexandre CARRET*

Tél : 04 72 61 37 82

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Augmentation de la capacité de stockage de wagons de chloroforme

Localisation : PIERRE-BENITE

Pétitionnaire : ARKEMA

Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le : 29/09/2020

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-019

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 3 novembre 2020.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice départementale,

L'adjointe au chef de service



Anabelle BIZIERE